

préparations liquides à double ferment dont le milieu de l'un neutralise l'autre.

Ils se sont alors rabattus sur les tablettes. Cependant, l'emploi de ces tablettes est irrationnel et absurde puisqu'elles renferment deux ferments dont l'un au moins doit être détruit lorsqu'il arrive en contact du suc gastrique.

Outre les tablettes à base de pepsine et de pancréatine simple, les catalogues contiennent quantité de formules dont l'une "Digestive aromatique" a été qualifiée par le Rapport du conseil de Pharmacie et de chimie américaine (1910 vol I page 41) de "Digestive Impossibilities".

La tablette étiquetée "Digestive Aromatique" et qui est offerte tous les jours aux médecins, par les représentants des maisons, supposées sérieuses, a à peu près cette formule-ci :—

Pepsine Sacch	4	grains
Pancréatine pure	1	grain
Diastase	$\frac{1}{4}$	"
Aromatic poudre	$\frac{1}{4}$	"
Acide lactique	$\frac{1}{8}$	"
Acide chlorhydrique	$\frac{1}{8}$	"

C'est à la propriété que possède l'acide chlorhydrique de se combiner avec les substances protéiques que l'on a eu recours pour la forme en tablettes.

A cause de la volatilité de l'acide et la limite restreinte de son pouvoir de combinaison avec les substances protéiques, la quantité d'acide dans chaque tablette est très minime, même insuffisante pour être d'aucun effet thérapeutique.

Certains manufacturiers emploient la pepsine pure, d'autres la pepsine saccharinée ou amylacée; d'autres ne donnent pas, dans leur formule, la quantité d'acide chlorhydrique ou lactique, mais